

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant franco un mandat
sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL,
CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE
TARN-ET-GARONNE :
Un an..... 16 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES,
25 centimes la ligne
RÉCLAMES,
50 centimes la ligne
Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors, au bureau du Journal,
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.

— Les Lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement re-
fusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT

DAT.	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
18	Dim....	s. Venance.		☾ P. Q. le 7 à 3 h. 33' du mat.
19	Lundi..	s. Pierre.	Duravel, St-Caprais, Aynac, Cajarc.	☉ P. L. le 13, à 11 h. 8' du soir.
20	Mardi..	s. Bernardin.	Belmont, Salviac.	☾ D. Q. le 20, à 3 h. 47' du soir.
21	Mercur.	s. Ubach év.	Teyssieu.	☉ N. L. le 28, à 3 h. 36' du soir.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une
insertion de 30 lignes d'annonces ou 45 de réclames.
Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.
Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAF-
FITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls char-
gés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

DERN. LÈVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin..	Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi.....	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir....	Brives (Gourdon).....	7 h. du m.
	Montauban, Caussade, Toulouse.	7 h. du m.
	Castelnau-Montrastier.....	7 h. du m.
10 heures du soir....	Figeac (Labenque, l'Aveyron).. Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque. Cazals, St-Géry.....	6 h. 30 m. du s.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 14 mai 1862.

BULLETIN

On assure que le rapport de la commission
du budget au Corps législatif sera déposé le 20
mai. Cet important travail va, dans quelques
jours, fournir probablement à la chambre l'oc-
casion de discussions sérieuses. Le gouvernement
qui soumet au pays la critique de ses actes, a
nécessairement la conscience de bien faire, et
s'il vient à être systématiquement attaqué, il est
sûr d'avance de sortir de la lutte victorieux et
applaudi.

Le roi Victor Emmanuel attend aujourd'hui,
à Naples, son auguste gendre le prince Napoléon.
La visite de ce dernier est purement privée. Il
n'est chargé, d'après le *Moniteur*, d'aucune mis-
sion officielle de la part de l'Empereur.

Dimanche dernier, le roi était à Messine.
L'enthousiasme, excité par sa présence, était
immense. Il y fut accueilli par une averse de
fleurs qui l'accompagna jusqu'à la Cathédrale,
où il avait d'abord voulu se rendre, suivi de M.
Ratazzi et du maire de la ville. Un *Te Deum* fut
chanté. Le soir, les citoyens ont illuminé. Une
grande représentation a été donnée au théâtre.

La réaction, dans les deux Siciles s'affaiblit
de jour en jour. On en attribue la cause à la
présence de Victor-Emmanuel.

Le Pape a reçu, le 9 mai, en audience solen-
nelle, le vice-roi d'Égypte qui, à la suite de cette
entrevue, est parti pour Civita-Vecchia, où il
doit s'embarquer.

On s'entretient beaucoup, à Berlin, de ce que
le roi de Prusse n'ouvrira pas en personne la
prochaine session de la chambre des députés ;
mais on attribue peu d'importance à cette réso-
lution.

Le bulletin du *Moniteur* dit qu'en attendant
l'ouverture prochaine de la chambre prussienne,
les députés nouvellement élus commencent à se
réunir à Berlin et à formuler leurs projets. Le
premier acte, dit-on, que se propose l'opposition,
serait de rédiger une adresse dans laquelle elle
exprimerait respectueusement au roi ce qu'elle
regarde comme la véritable opinion du pays. Le
parti progressiste aurait adopté pour programme
la modération et la persistance parlementaires.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 14 mai 1862.

N° 13.

FAUTE DE CONFIANCE (*)

VIII

(Suite.)

— Ah ! c'en est trop, c'en est trop ! s'écria-t-il, et il se
leva en gesticulant avec tant de violence que le domesti-
que recula effrayé. Tout son chagrin semblait avoir dis-
paru tout à coup, ou du moins être refoulé par d'autres
sentiments, et la colère et le mépris éclataient dans ses
yeux.

— M. le grand forestier de Haldern est-il encore ici ?
demanda-t-il au domestique étonné.

— Oui, monsieur le comte, il est resté, à la sollicitation
de M. le baron.

— Bien ! Prie-le de venir me voir sur-le-champ.

Le domestique sortit en secouant la tête, et le comte se
mit à se promener dans sa chambre d'un pas rapide et
agité.

— Ah ! misérable, infâme ! je te châtierai, murmura-t-
il.

(*) La reproduction est interdite.

Les Journaux officiels de Varsovie donnent
comme peu sérieux les troubles qui se sont ré-
cemment produits dans cette capitale. Ils ajou-
tent les réflexions suivantes :

« Ces folles tentatives d'une faction incorri-
gible et indifférente pour les nouvelles victimes
qu'elle plonge dans le malheur, au moment
même où tant de personnes compromises dans
les troubles passés viennent d'être rendues à
leurs familles, resteront, il faut l'espérer, sans
influence sur la masse de la population qui
commence à comprendre qu'avec le tumulte
des rues on n'édifie rien de solide, et qu'un
travail consciencieux dans une tout autre voie,
peut seul assurer la prospérité du pays. Les
pères de famille, sans aucun doute, feront sen-
tir à leurs enfants la grave responsabilité qu'ils
encourent en se détournant d'études sérieuses
destinées à en faire des citoyens utiles à la
patrie, pour prêter l'oreille à des suggestions
dangereuses uniquement pour eux, le gouver-
nement ayant en mains le pouvoir nécessaire
pour maintenir la tranquillité publique. »

L'amélioration survenue dans la santé du roi
des Belges paraît se soutenir.

Les nouvelles de l'Herzégowine continuent à
présenter le même caractère d'obscurité. Au lieu
d'engagements très vifs qui auraient eu lieu entre
les Turcs et les Monténégrins, une dépêche de
Constantinople rapporte qu'Omer-Pacha est oc-
cupé à l'inspection de son armée, par suite de la
division en deux corps. Faut-il croire maintenant
au siège du fort de Medoun, par les Monténé-
grins, qui, battus par Ismaël-Pacha, se seraient
laissés enlever deux canons ?

La Nouvelle-Orléans est prise, dit une dépêche
de New-York du 27 avril, tandis que le télé-
gramme du 1^{er} mai nous annonce que les confé-
dérés sont encore maîtres des ports Jackson et
Philipp, et que le commandant a refusé de
capituler.

Les contradictions qui nous arrivent de ce pays
sur la situation des deux camps nous font un de-
voir de n'en parler que sous toute réserve.

Vinhlong (d'après une dépêche de Saïgon du
28 mars), vient d'être pris par les Français. Ils
y ont trouvé 68 canons et d'immenses quantités
de riz.

A. LAYTOU.

il, et alors je trouverai le repos de façon ou d'autre.
Le grand forestier se présenta bientôt. Le comte s'en-
ferma avec lui, et ils ne laissèrent rien transpirer de leur
entretien ; mais quand M. de Haldern se retira, il était fa-
cile de voir, à sa physionomie, qu'il s'était agi d'une af-
faire importante. Il répondit évasivement aux questions
d'Alexandre : — J'ai à remplir une grave et secrète mis-
sion du comte. — Alexandre demeura frappé de surprise :
une grave et secrète mission, en un tel moment, en de
telles dispositions d'esprit ! Il s'empessa de monter chez
son beau-père et le trouva à son secrétaire, entouré d'une
foule de papiers.

— Pas maintenant, Alexandre, lui dit le comte en le-
vant les yeux, mais plus tard, ce soir : j'ai à m'entretenir
avec toi. A présent laisse-moi seul.

Le baron ne savait que penser ; tout cela lui paraissait
louche. Il se tut cependant, de crainte d'effrayer sa femme.
Pendant ce temps-là, le grand forestier s'était rendu au
moulin.

— Puis-je parler au monsieur étranger qui est chez
vous ? demanda-t-il au meunier qu'il trouva sur sa porte ;
dites-lui que je viens de la part du comte Schelettendorf
et que j'apporte la réponse à sa lettre.

— Je vais l'en prévenir, répondit le meunier ; mais les
peintres sont si sauvages ! celui-ci s'esquive toujours sitôt
que quelqu'un arrive. On ne peut pourtant pas, grand
Dieu ! vivre tout seul avec les arbres de la forêt et les
bestiaux.

Cette fois l'étranger se présenta sur-le-champ, et une

SOCIÉTÉ DU PRINCE-IMPÉRIAL

Quel pays que cette France calomniée par
les factions, envinée des souverains, aimée des
peuples !... Toute idée généreuse y trouve autant
d'échos que de cœurs, comme ces terres bénies
sur lesquelles les récoltes sont inépuisables.

Voilà quinze jours à peine que l'Impératrice
Eugénie, présentant son fils à toutes les mères,
aux humbles aussi bien qu'aux fortunées, leur a
dit : « Unissons-nous pour rendre, au nom de
nos chers enfants, service aux travailleurs que
frappe le chômage ou la maladie. Apprenons-
leur à être bons ; c'est la plus forte des vertus et
la plus solide des richesses. En bénissant l'œuvre,
Dieu protégera ceux au nom de qui et par qui
elle s'accomplira.

La voix de la mère chrétienne, de la souve-
raine dont le courage et la bonté rappellent au
peuple l'Impératrice Joséphine, cette voix a été
entendue jusque dans le hameau le plus modeste,
jusque dans la mansarde du faubourg où le pau-
vre ménage a, contre des joies si rares, des pei-
nes si fréquentes. A l'heure qu'il est, la *Société
du Prince Impérial* est fondée.

Disons, parce que c'est juste et parce que c'est
vrai, qu'elle compte parmi ses fondateurs des
personnes appartenant à tous les partis politi-
ques. Ainsi se vérifie cette parole de M. le Comte
de Persigny : « La charité n'a pas de drapeau. »
Le drapeau des cœurs bienfaisants, c'est la croix,
emblème de mansuétude et de sacrifice.

L'empressement de tous les gens de bien à
concourir à cette œuvre est grand. Les listes se
remplissent des noms les plus honorés. De toutes
parts arrivent des adhésions. BAYVET.

L'administration s'occupe, sans doute, en ce
moment, de l'organisation des comités dans le
département du Lot. La nouvelle institution phi-
lanthropique due à l'inépuisable bienfaisance de
Sa Majesté l'Impératrice, trouvera certainement
chez nous de nombreuses sympathies, et chacun
voudra concourir par sa souscription au succès
d'une œuvre si utile. Nous serons heureux d'en-
registrer les adhésions qui se produiront.

A. LAYTOU.

Sa Majesté l'Impératrice a nommé :

S. A. I. M^{me} la princesse Marie-Clotilde Napoléon, et
S. A. I. M^{me} la princesse Mathilde, vice-présidentes de
la Société du Prince-impérial (prêts de l'enfance au
travail.)

REGLEMENT concernant la formation des
comités locaux et la nomination des dames
patronnasses :

Art. 1^{er}. A Paris, il y a dans chaque arrondissement
municipal autant de comités que de quartiers.

déception des plus désagréables se trahit dans ses regards
lorsqu'il aperçoit le grand forestier et non pas un do-
mestique.

— Monsieur, dit Haldern, je vous prie au nom du
comte Schelettendorf, de m'accorder un moment d'en-
tretien.

— Veuillez me suivre, répondit le Polonais avec un
calme affecté ; et en un instant ils furent dans le jardin
derrière le moulin.

— Je viens, reprit Haldern, de la part de M. le comte,
que vous avez mortellement offensé, vous provoquer au
pistolet, et...

— Monsieur ! s'écria Kielsky.

— Je vous en prie, ne m'interrompez pas. Laissez-moi
d'abord m'acquiescer de ma mission ; vous me ferez vos
objections ensuite. Personnellement, je suis tout à fait
étranger à cette affaire ; le comte ne m'y a pas initié, il
m'a seulement fait l'honneur de me charger de son cartel.
Quant à vous, vous connaissez à fond les griefs qui le
portent à cette résolution. Il vous provoque, je le répète,
au pistolet, à six pas de barrière ; et comme il vous croit
des motifs de ne pas chercher de seconds, il y renonce de
son côté. Je serai un témoin impartial pour vous comme
pour lui, et mon médecin sera présent, cela va de soi. Afin
que l'impartialité la plus rigoureuse soit observée sous
tous les rapports, je vais faire venir de Heidelberg même
des pistolets tout neufs, que l'on vous remettra sous leur
enveloppe revêtue du timbre de la poste, ainsi que les
balles. Vous aurez le droit de charger vous-même. Si mon

Art. 2. Chaque comité est composé du curé du ministre
des autres cultes reconnus par la loi exerçant dans la
circonscription, et de 5 à 9 habitants.

Le président et les membres de chaque comité sont
nommés par S. M. l'Impératrice, sur la présentation du
maire de l'arrondissement et la proposition du conseil
supérieur.

Art. 3. Le maire a le droit d'assister à toutes les
séances des comités. — Lorsque le maire assiste à une
séance, il préside et, en cas de partage, il a voix pré-
pondérante. — Il peut réunir les présidents des comités
à la mairie lorsqu'il le juge convenable.

Art. 4. Dans les villes qui comprennent plusieurs
cantons, il y a un comité par canton. — Le comité se
compose : du curé ou du plus ancien des curés, du
ministre des autres cultes reconnus par la loi exerçant
dans la circonscription, et de 5 à 15 habitants, qui sont
nommés par S. M. l'Impératrice sur la présentation du
maire et la proposition du conseil supérieur. — Le maire
de la ville exerce les droits énoncés dans l'article pré-
cédent.

Art. 5. Dans les villes qui ne comprennent pas plu-
sieurs cantons, le comité se compose : du maire, président,
du curé ou du plus ancien des curés, d'un ministre des
autres cultes reconnus par la loi exerçant dans la com-
mune, et de 5 à 30 habitants.

Les nominations sont faites comme il est dit en l'article
précédent.

Art. 6. Il y a à Paris et dans les autres circonscriptions
des dames patronnasses dont le nombre est illimité.

Art. 7. Les dames patronnasses sont placées sous la
direction d'une présidente nommée par l'Impératrice.

Il y a quatre vice-présidentes et une trésorière nom-
mée par l'Impératrice.

Sa Majesté l'Impératrice a nommé :

Présidente des dames patronnasses : S. A. I. Madame
la princesse Marie-Clotilde Napoléon.

Vice-présidentes : M^{me} la comtesse Walewska, Ba-
roche, Troplong, la comtesse de Morny.

Trésorière : M^{me} la baronne Haussmann.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

New-York, 27 avril.

La Nouvelle-Orléans est prise.
Les fédéraux sont en possession de la ville. Le brui
court que tout le coton a été détruit.

New-York, 29 avril.

On assure que les fédéraux ont pris la Nouvelle-
Orléans. A la nouvelle que les troupes fédérales
avaient dépassé le fort Jackson, les confédérés au-
raient détruit tout le coton et les steamers qui se trou-
vaient à la Nouvelle-Orléans, excepté les steamers
nécessaires aux transports. Le télégraphe de la Nou-
velle-Orléans a cessé de fonctionner, après avoir an-
noncé que les fédéraux étaient devant la ville. Le
général Wool a télégraphié de Monroe que l'occupa-
tion de la Nouvelle-Orléans par les fédéraux était
confirmée. Les dépêches de Washington annoncent
également que les troupes fédérales ont occupé la
Nouvelle-Orléans. On n'a pas encore reçu de rapport
officiel fédéral. Cette nouvelle n'a pas causé une
grande sensation à New-York. Elle n'a pas rencontré
la croyance générale. On croit que les confédérés
ont emporté de la Nouvelle-Orléans 48 millions de
dollars en espèces. Le ministre de Suède est re-
tourné à Washington, il n'est pas allé à Richmond.
Le secrétaire de l'ambassade espagnole est parti de
Monroe sous pavillon blanc se dirigeant vers le Sud.
Le président Lincoln a visité la frégate française
Gassendi ; il a été reçu à bord par le ministre de
France.

ami reste sur le carreau, il ne manque pas de mains et de
cœurs pour lui rendre les derniers devoirs, et je suis
chargé de vous faciliter, dans ce cas, les moyens de fuir
et de vous remettre une somme importante. Si, au con-
traire, le sort des armes vous était fatal, on vous rendrait
les derniers devoirs de la manière la plus convenable,
vous n'en doutez pas. J'espère, monsieur, que vous ac-
cepterez ces propositions que tout homme d'honneur
approuvera ; s'il en est autrement, j'attends vos objec-
tions.

— Toutes les dispositions que vous avez prises, mon-
sieur, répondit courtoisement le Polonais, me conviennent
parfaitement, puisque le comte m'offre éventuellement les
moyens d'une prompte fuite. Je me trouve d'ailleurs dans
les complications politiques qu'entraîne, pour les patriotes
enthousiastes, la triste situation de ma malheureuse pa-
trie ; il serait donc nécessaire pour moi, par un double
motif, de m'éloigner au plus vite. M. le comte aura l'obli-
geance de fixer l'heure et l'endroit.

— Je me suis permis, dit Haldern, de proposer une
clairière dans le bois, non loin du parc, où vous-même déjà
vous avez autrefois tiré à la cible ; c'est un terrain uni.
A dix heures et demie du matin, nous n'avons guère à
craindre d'être dérangés, et le comte désire que demain
soit le jour décisif, si des arrangements indispensables de
vos affaires ne vous empêchent pas d'accepter à si bref
délai.

— Je connais l'endroit ; dites au comte que je serai
ponctuel. Je n'ai pas la moindre disposition à prendre.

Le général Beauregard est toujours à Corinth où il a reçu des renforts considérables.

La marche du général Banks est empêchée par la destruction des ponts.

Le général confédéré Jackson aurait reçu des renforts et se trouverait à seize lieues de Harrisonburg.

Le *Herald* croit que le nouveau traité avec l'Angleterre pour la suppression de la traite des nègres, traité qui accorde réciproquement aux deux nations le droit de visite, occasionnera un conflit avec l'Angleterre. Le *Herald* est heureux de cette perspective.

New-York, 4^{er} mai.

L'arrivée de la flotte fédérale devant la Nouvelle-Orléans est confirmée.

Le Commandant fédéral a demandé la reddition de la ville, mais il s'est retiré avec ses forces au camp de Moore.

Le bombardement de la Nouvelle-Orléans n'est pas commencé. Les pourparlers pour la reddition continuent entre le commissaire fédéral et les autorités de la ville.

Les confédérés occupent le fort Philip-Jackson, New-York, 4^{er} mai.

Il se confirme que l'escadre fédérale est arrivée devant la Nouvelle-Orléans.

Le général des confédérés a refusé de capituler; il s'est rendu au campement de Moore.

Les autorités de la ville négocient les termes d'une capitulation.

Les confédérés étaient encore maîtres des forts Jackson et Philipp. La situation est toujours la même à Yorktown.

Une bataille est regardée comme imminente entre les confédérés et les fédéraux, sous les ordres des généraux Banks et Mac Dowel.

Les planteurs de l'Alabama se disposent à remplacer la culture du coton par celle des céréales.

Raguse, 11 mai.

Desvich-Pacha est toujours à Gatzko. Les Monténégrins tiennent la campagne autour de la ville. Deux détachements turcs, qui escortaient un convoi de vivres, ont été attaqués près de Gatzko et mis en fuite. Les montagnards se sont emparés de tous les approvisionnements.

Marseille, 11 mai, soir.

Le prince Napoléon est arrivé ce matin. A neuf heures, ce soir, le yacht impérial est sorti du port, se rendant directement à Naples.

Messine, 11 mai.

Le roi est arrivé à trois heures. Une foule immense s'était portée à sa rencontre. Elle a accueilli Sa Majesté par les plus chaleureux vivats et par une pluie de fleurs. Le roi a été reçu par le préfet et toutes les autorités; puis il est allé en voiture, avec M. Ratazzi et le maire de la ville, à la Cathédrale où un Te Deum a été chanté. La voiture royale était précédée par les guides de la garde nationale. Le roi s'est ensuite rendu au palais Priorata, où le défilé a eu lieu.

Le soir, la ville a été illuminée, et une grande représentation a été donnée au théâtre.

Francfort, 11 mai.

On mande de Cassel, que les adhésions à la pétition adressée à la Diète germanique contre les élections se multiplient, même parmi les bourgeois-maîtres de la campagne. Il est très douteux que la Chambre des députés puisse se réunir.

Bruxelles, 12 mai.

On lit dans le *Moniteur* : Bulletin du 11 mai, à huit heures du soir : Le mieux constaté ce matin dans l'état du roi continue.

Bruxelles, 12 mai.

Bulletin des médecins : L'état du roi n'a subi aucun changement défavorable depuis hier soir.

Londres, 12 mai.

Le froment anglais a fléchi de un à deux schellings, le froment étranger, de deux schellings et l'orge, d'un schelling. — L'avoine était bien tenue et la farine sans affaires.

Londres, 12 mai.

Le correspondant de Paris du *Morning-Post*, dit tenir de bonne source que l'Empereur Napoléon rappellera deux des régiments qui composent le corps d'armée français à Rome. — Le *Times* croit savoir que le gouvernement de Washington annoncera sous peu, aux cabinets de Londres et de Paris, que le blocus établi par les flottes fédérales sera mitigé; la

transmission des lettres sera facultative.

mais ils ont évacué et détruit le fort du lac Pontchartrain.

Le bruit court que l'armée du général Butler s'approche par la voie des lacs et de terre en arrière de la Nouvelle-Orléans. Ses mouvements ne sont pas encore connus. La plupart croient le général Butler arrivé déjà à la Nouvelle-Orléans.

On croit que les forces du général confédéré Lowil doivent renforcer l'armée de Beauregard à Corinth.

Le bruit court qu'une partie de la flotte confédérée est arrivée devant le fort de Wright, sur le Mississippi, et qu'elle a attaqué les canonnières fédérales qui bombardaient ce fort.

Une bataille est attendue au Nord de Richmond entre les divisions des généraux Banks et McDowell et les confédérés commandés par les généraux Jackson et Gustavus Smith. Les deux parties belligérantes ont reçu des renforts considérables.

Le Mississippi a débordé. Madrid et Columbus sont inondées. Les eaux paraissent avoir fait de grands ravages de ce côté.

Calcutta, 25 avril.

Les droits d'entrée sur les vins rouges sont réduits d'un demi pour cent; les droits sur le tabac à vingt pour cent.

Les Perses ont pris Turrab. Le bruit court que les neveux de Nana-Sahib ont été arrêtés à Cachemire.

Shanghai, 22 mars.

Les hostilités contre les insurgés continuent; ces derniers ont subi une nouvelle défaite : 80,000 d'entre eux se sont réfugiés à Shanghai. Le bruit court que les insurgés préparent une attaque contre Chusan.

Turin, 14 mai.

Le ministère des travaux publics a accordé la concession des railways calabro-siciliens. La Compagnie est représentée par une maison anglaise et une maison italienne.

Messine, 11 mai.

La nouvelle de la visite du roi a répandu la joie dans la population; la ville est pavée. Les habitants de la campagne accourent de toutes parts. La municipalité a publié un programme. On fait de grands préparatifs pour recevoir dignement le roi.

Chronique locale.

Le compte-rendu des travaux des délégations du Sud et du Sud-Ouest, en faveur de la concession de la Compagnie du Midi, des chemins de fer de l'Océan à la Méditerranée, vient de paraître.

Nous avions déjà annoncé que la commission municipale de Cahors, dans sa séance du 8 avril dernier, avait délégué MM. le comte Joachim Murat et Delheil, députés du Lot; le colonel de Cornély-Prudhomme, aide-de-camp de S. Exc. M. le maréchal Canrobert; A. Calmels et Ed. Cavaignac, adjoints.

Ces MM. se sont empressés de se joindre aux délégués des autres départements, et nous sommes heureux de donner à nos lecteurs l'extrait ci-après du rapport qu'ils ont dressé :

« Depuis le moment où l'assemblée municipale a nommé des délégués pour se joindre à ceux des départements du Midi, chargés de défendre les intérêts engagés dans cette grave question, l'entreprise a pris une importance si grande, des proportions si gigantesques, qu'on peut dire avec vérité, qu'elle agite et passionne aujourd'hui toutes les contrées méridionales de l'Empire.

» On a pu juger de cette situation, par les écrits insérés dans tous les journaux de la Capitale, les nombreuses brochures imprimées sur cet objet, enfin les solennels débats ouverts dans cette arène de la publicité, où sont débattues, sous l'influence de l'opinion, les plus hautes questions d'économie sociale.

» C'est qu'en effet, le sujet n'est point au-

compte de lui fixer l'heure où il lui conviendrait de le recevoir et de l'entendre.

Schlettendorf envoya sa réponse par le grand forestier. Quelque profond que fût l'abattement du comte, cette lettre de Kielsky, pleine de la bassesse la plus révoltante, avait réveillé en lui l'énergie et la conscience de l'homme cruellement offensé. Haldern n'avait pas fait d'objections; il connaissait son ami pour un homme calme et sensé, quoique d'une tout autre façon. Le calme de Schlettendorf était celui d'un grand et noble cœur satisfait de son passé, ayant la conscience d'avoir toujours voulu le bien et d'avoir plus d'une fois atteint son but. La joie et le bonheur intime ne lui avaient pas fait défaut, et il avait aussi rendu plus d'un cœur heureux. Il envisageait la tombe d'un oeil d'envie, mais il verrait sans regret Kielsky y descendre à sa place; seulement, il fallait de toute nécessité que l'un des deux disparût de ce monde.

Il mit ses papiers en ordre, écrivit des lettres, rédigea ses dernières volontés avec autant de sang-froid que s'il s'agissait d'un simple voyage, et l'après-midi il descendit auprès de ses enfants. A une question d'Alexandre, il évita ses regards et dit seulement, pendant que Paula était absente :

« Je ne suis pas d'accord avec vous, mais je ne le méconnais aujourd'hui, — est, à tous égards, une question vitale : elle ne met pas seulement en jeu les intérêts particuliers de deux Compagnies puissantes de chemin de fer, — lesquelles ne sont, après tout, que les faibles instruments des besoins impérieux de notre société moderne, — elle est aussi la plus sérieuse qui se puisse présenter, au point de vue des intérêts industriels et commerciaux des départements du midi de la France. — Gloire à ceux qui l'ont posée pour la première fois ! Gloire à ceux qui ont voulu réagir contre les abus du monopole, et qui ont voulu, au profit des populations déshéritées, faire vibrer le sentiment d'une équitable répartition des avantages sociaux !

En fait, le but de la mission des délégués, était de nous associer à la manifestation faite, en commun, par les départements du Midi, afin que 1^{er} le chemin de fer de Marseille à Cette, par le littoral, et l'embranchement de cette dernière ligne, par Montpellier, sur Rodez, fussent concédés sans délai; 2^o que cette concession fût faite par le gouvernement, de préférence à toute autre Compagnie, en faveur de la Compagnie des chemins du Midi. — Cela posé, et sans nous appesantir d'avantage sur les considérations générales, entrons dans l'ordre des faits accomplis.

Deux réunions préparatoires de tous les délégués ont eu lieu à Paris, Hôtel du Louvre, les 23 et 24 avril dernier. Dans la première, il a été procédé à la composition d'un bureau, formé d'autant de membres qu'il y avait de départements intéressés. M. de Cornély a été désigné par le département du Lot. — Il a été résolu ensuite que les membres du bureau rédigeraient une note dans laquelle seraient ramenés et condancés tous les arguments afférents à la cause : note destinée à être présentée à M. le ministre des travaux publics.

Dans la seconde séance, la note communiquée par M. le secrétaire a été approuvée par l'assemblée. La signature de toutes les personnes présentes a été apposée au bas de ce document.

Le même jour, 24 avril, S. Exc. M. le Ministre des travaux publics, M. Rouher, a reçu dans ses salons, l'affluence immense des délégués.

M. Michel Chevalier, président du Conseil général de l'Hérault, a porté le premier la parole. Il a établi la question très haut : il l'a traitée sous deux faces. En premier lieu il a fait ressortir qu'en pareille occurrence, une enquête, une enquête approfondie, ne pouvait être refusée. Aucun sacrifice n'est demandé à l'Etat; quatorze ou quinze départements de l'Empire, par l'organe de tous les corps constitués, présentent au gouvernement des doléances unanimes et bien motivées : refuser une enquête serait le renversement des principes de justice et de bon sens. — Ensuite, le principe de la libre concurrence fait un devoir au gouvernement de l'Empereur d'obtempérer à la sollicitation d'une Compagnie qui réclame dans un intérêt général, un accès dans une ville, appelée aux plus hautes destinées commerciales : il a démontré que l'importance future de la ville de Marseille était au-dessus des efforts d'une seule Compagnie; qu'en tout cas, la Compagnie de la Méditerranée pratiquerait fatalement sa concession dans un sens défavorable aux intérêts des départements, ici représentés.

M. le Ministre a répondu quelques mots bien sentis, parfaits de tact et de convenance. La substance de son discours a été que, dans une question touchant à tant d'intérêts divers, il lui était impossible de manifester un sentiment irréfléchi, et il se voyait contraint de

— Demain matin, mon fils, pas à présent.

Il parla de Marie, mais avec une tristesse pleine de calme.

Son muet désespoir avait fait place à une indicible mélancolie qui se trahissait dans toutes ses paroles.

Il joua avec son petit-fils et s'entretint même de plans pour l'amélioration de la propriété, au point que Paula fut surprise du grand changement qui s'était opéré soudain en lui. Elle se réjouissait de la force d'âme de son père, elle avait tant prié Dieu de lui en accorder !

Mais autant l'inquiétude s'éloignait de Paula, autant elle s'emparait d'Alexandre. Ce qui se passait depuis quelques heures lui paraissait étrange; le long entretien secret du comte avec Haldern, sa longue conférence avec le juge de paix, l'ordre mis dans ses papiers à portes closes, le changement radical qui venait de s'accomplir dans ses manières, et enfin la mine soucieuse et solennelle du grand forestier, tout cela plongeait le baron dans une profonde surprise.

Cependant la journée s'écoula sans lui rien révéler.

— Le lendemain, à huit heures du matin, le comte le fit appeler.

En entrant chez son beau-père, Alexandre vit qu'il était déjà habillé et qu'il avait laissé son déjeuner presque intact. Une multitude de petits morceaux de papier étaient éparpillés sur le parquet, et d'autres qu'il avait livrés aux flammes se mêlaient à un tas de cendre dans la cheminée.

— Alexandre, dit solennellement le comte, je t'ai donné

s'exprimer avec une réserve absolue, pour deux motifs : 1^o parce que le comité consultatif des ponts et chaussées avait dû ajourner au samedi 3 mai prochain, le soin de vérifier diverses pièces et états, de délibérer à nouveau, enfin de donner un avis définitif; 2^o parce que S. M. l'Empereur, n'ayant pas encore entre les mains tous les éléments propres à l'éclairer, M. le Ministre ne pouvait proposer aucune résolution. Il le pouvait avec d'autant moins de raison, que le conseil des ministres allait être appelé immédiatement à délibérer. Toutefois S. Exc. peut fournir l'assurance que le gouvernement de l'Empereur, si large sous le rapport soit des franchises commerciales, soit des encouragements à la libre concurrence, ne reculera pas devant le sacrifice d'intérêts particuliers, devant les résolutions à prendre pour faire triompher les intérêts généraux du pays.

Ce discours, bien senti et dit avec un charme de parole difficile à décrire, a produit sur l'assemblée le plus heureux effet.

MM. Rouleaux-Dugage, député de l'Hérault, et Doumet député et Maire de Cette, ont appuyé, d'une manière chaleureuse, quelques arguments favorables à la cause. Le premier a nié l'influence d'une agitation factice; il a repoussé l'idée que tous les délégués, envoyés à Paris dans cette circonstance, eussent été stimulés, pour ainsi dire entraînés à un acte de complaisance, par la Compagnie. Il a assuré enfin qu'ils étaient tous venus auprès de S. Exc. poussés par un sentiment irrésistible des populations méridionales, toutes pénétrées de l'importance sérieuse des intérêts discutés.

L'assemblée s'est retirée heureuse de l'accueil bienveillant de M. le ministre. On a cru pouvoir conclure de sa réponse, que S. Exc. avait donné toutes les marques d'une opinion favorable, tout au moins de dispositions personnelles très sympathiques à l'exposé qui lui était fait. — C'était d'ailleurs une démonstration brillante. Les départements intéressés y étaient tous représentés : il y avait, au moins, deux cents membres délégués. Plus de vingt députés au corps législatif étaient présents : ceux du département du Lot étaient à leur poste, ainsi que M. de Cornély, membre du conseil général. M. Gavini, ancien préfet de notre département, momentanément à Paris, s'est joint aux représentants des intérêts de l'Hérault et du Lot.

On a prié en outre M. le ministre de vouloir bien se rendre l'interprète de cette assemblée auprès de Sa Majesté, afin d'obtenir une audience. S. Exc. a répondu que l'Empereur avait accordé cette faveur à MM. les députés du Gard, réunis dernièrement pour un motif analogue; et il avait lieu de penser que cette présentation pourrait être fixée au samedi ou lundi suivant.

En effet l'audience sollicitée de S. M. l'Empereur a été accordée : elle a eu lieu le dimanche, 27 avril, à une heure de l'après-midi. On a évalué à 250 au moins le nombre des membres délégués présents à cette réception, faite solennellement, dans la grande salle du Trône, au palais des Tuileries. Un nombre considérable de hauts personnages et de dignitaires s'y faisaient remarquer. M. Basse, président du tribunal de commerce de Bordeaux, président du bureau des délégués, a, le premier, pris la parole pour exposer le but de la manifestation. Successivement, MM. les sénateurs Mis d'Hautpoul, Michel Chevalier et Rouleaux-Dugage ont appuyé divers points généraux de la question; enfin M. Pagézy, maire de Montpellier, dans un discours très habilement conçu, a fait ressortir les avantages de la concession demandée par la Compagnie du Midi et les inconvénients qu'il y aurait pour les départements intéressés à l'accorder à celle de la Méditerranée. Il a parfaitement résumé les diverses

mon trésor le plus précieux, mon enfant; aujourd'hui, je dépose entre tes mains ma volonté dernière et tout ce que je possède.

— Pourquoi? que te proposes-tu? demanda Alexandre consterné.

— Quelque chose, mon fils, qui aura l'approbation d'un gentilhomme comme toi... Blessé mortellement dans mon honneur, dans l'honneur sans tache de ma maison, un duel est la seule satisfaction que je puisse demander.

— Mais alors, c'est à moi, le plus jeune membre de ta famille, qu'il appartient de venger cet honneur, dit Alexandre en se levant. Ne porté-je pas le même nom que toi? ta cause n'est-elle pas la mienne?

— Je suis le chef de la famille et le propre gardien de mon honneur, répondit le comte en le forçant à se rasseoir. Écoute encore, nous ne nous battons qu'à six pas de barrière, il est donc possible que je reste sur le terrain. — Ne me regarde pas d'un air si anxieux, Alexandre, tu es un homme et tu sais comment sentent les hommes. Crois-moi, d'ailleurs, si je repaisais à côté d'elle, ce serait un bonheur pour moi. Pourtant, à la volonté de Dieu !

— Mais cette grave offense, ne puis-je la connaître?

— Non, Alexandre, pas de question à cet égard. — Si je ne reviens pas, tu feras parvenir les lettres que voici sur mon secrétaire. Tu joindras cent louis à celle pour Francfort, et tu réitéreras annuellement pendant quinze ans l'envoi de pareille somme, sans t'enquérir du destinataire, ni de la raison de ce legs. Donne-m'en ta parole.

G. RAIMOND.

(La suite au prochain numéro.)

phases de cette affaire, les conclusions à prendre.

» Sa Majesté a entendu, avec la plus grande complaisance, toutes les observations d'ensemble et de détail qu'on a jugé à propos de lui soumettre. — Très au courant de la question, l'Empereur s'est fait présenter une carte, sur laquelle il a désiré qu'on lui développât les solutions pratiques; il a donné à toute l'assistance les marques les plus sincères du prix qu'il attache à la conciliation de toutes les prétentions contradictoires.

» Un mot de Sa Majesté a caractérisé la disposition favorable dans laquelle un certain point de vue l'a placée. — M. Rouleaux-Dagage, député de l'Hérault, venait de dire que les intérêts particuliers d'une Compagnie, manifestement désireuse d'obtenir un monopole, ne sauraient prévaloir contre les intérêts représentés sans agitation factive, par les délégués de 15 départements de l'Empire. L'Empereur a répondu vivement : « Si la question est ainsi posée, elle est résolue. »

Cependant on comprenait très-bien qu'en ce moment, l'Empereur ne pouvait s'expliquer d'une manière plus catégorique : il était naturel que le chef de l'Etat voulût réunir l'avis d'un comité consultatif, convoqué pour cet effet, et présenter cette affaire à la délibération du conseil des ministres.

» On a remis enfin à MM. les officiers d'ordonnance du Palais, les pétitions, délibérations et adresses, et l'audience de Sa Majesté a été terminée au milieu des acclamations unanimes de l'assemblée.

Dans sa séance du 10 mai courant, la commission municipale de Cahors a voté à l'unanimité, des remerciements à MM. les délégués pour le dévouement avec lequel ils ont rempli l'importante mission qui leur avait été confiée.

On nous écrit de Souillac :

Dimanche dernier, la ville de Souillac offrait à M. le Préfet, en tournée de révision, un banquet par souscriptions.

Le couvert avait été dressé dans une salle de la mairie. Cette salle avait été décorée pour la circonstance. On y remarquait plusieurs inscriptions en lettres d'or à l'adresse de M. le Préfet.

M. Montois occupait la place d'honneur. Il avait à sa droite l'amiral Verninac, en grand costume, et à sa gauche M. le Président du Tribunal de Commerce.

M. le Maire de Souillac, président du banquet, était assis en face de M. le Préfet. Il avait à ses côtés les membres de conseil de révision.

Au dessert, M. le Maire a porté un toast à l'Empereur, à l'Impératrice et au Prince-Impérial.

Un autre toast a été porté par M. Gardarein, président du Tribunal de commerce, à M. le Préfet.

M. Montois, très-ému de l'accueil qu'il recevait, a répondu par une de ces improvisations chaleureuses dont il connaît si bien le secret, et qu'il a terminée en faisant appel à l'union de tous autour de trône Impérial.

La fin du discours de M. le Préfet a été couverte par les cris répétés de Vive l'Empereur !

M. Chanteloué, un enfant de Souillac, a ensuite lu des vers qu'il avait composés pour la circonstance, et qui ont été l'objet des applaudissements unanimes de l'assemblée.

Enfin, M. Verninac, a porté un dernier toast à l'industrie et à la prospérité de la ville de Souillac.

Notre ville, si profondément dévouée aux institutions impériales, conservera longtemps le souvenir de cette fête qu'elle a été heureuse d'offrir à l'excellent administrateur qui est placé à la tête de notre département et qui a déjà su s'attirer par son affabilité et sa bienveillance l'estime et l'affection de toutes les populations du Lot.

Mardi dernier, 6 du courant, ont eu lieu les opérations du Conseil de révision pour les deux cantons de Figeac. A cette occasion, M. Monrois, le nouvel administrateur du département, qui venait pour la première fois dans notre localité, a été reçu officiellement par les Autorités municipales qui s'étaient portées à son devant.

M. le Préfet, venant de Cahors, est arrivé à neuf heures et a mis pied à terre au pont de Guâ, où était réunie la municipalité. Là M. le Maire s'est fait le brillant et chaleureux interprète des sentiments de ses administrés à son égard, et a prononcé le discours suivant, que nos lecteurs nous sauront gré de reproduire :

Monsieur le Préfet,

L'administration municipale et le conseil municipal de la ville de Figeac ont l'honneur de se présenter devant vous pour vous offrir l'expression de leur respect, l'assurance de leur loyal concours et de leur dévouement à l'Empereur.

L'an dernier, à votre arrivée dans le département du Lot, cette manifestation n'eût été qu'une démarche d'étiquette, qu'une déférence de cérémonial pour le

haut fonctionnaire chargé par le gouvernement de l'Empereur de l'administration de ce département. Souffrez qu'aujourd'hui elle s'applique à l'administrateur habile et studieux qui, dans un court espace de temps a su étudier, connaître et approfondir les besoins du département confié à sa direction, et qui chaque jour s'attache à leur donner une juste satisfaction.

Souffrez, surtout, qu'après avoir émis une expression d'estime, elle soit un témoignage de reconnaissance que le maire de Figeac est heureux de vous rendre publiquement au nom de ses administrés pour le bienveillant et utile concours que vous avez bien voulu nous donner dans une question récente d'où dépendait l'avenir de notre ville.

M. le Préfet, notre modeste cité est bien pauvre; elle laissera beaucoup à désirer à votre examen; elle a de grands besoins matériels et moraux; nous vous les exprimerons avec confiance, vous les écouterez avec intérêt, et nous espérons beaucoup de votre bienveillant appui.

Soyez donc le bienvenu dans notre cité, Monsieur le Préfet, nous vous y recevrons avec respect, avec cordialité, et si le Maire ose ici exprimer son sentiment particulier, et que vous veuillez bien lui permettre cette expression, il vous y recevra avec affection.

Monsieur le Préfet, j'ai l'honneur de vous présenter mes deux adjoints, MM. Bazille et Coussieu, MM. les membres du conseil municipal qui ont bien voulu se joindre à nous pour ajouter plus de solennité à votre réception.

Je vous prie aussi de m'autoriser à présenter à votre inspection ma compagnie de sapeurs-pompiers, dont les services méritent de vous être signalés.

Sous l'habile direction de leur lieutenant M. Delon, de leur sous-lieutenant M. Bousquet et de leurs sous-officiers, la discipline est parfaite, et leurs efforts dans les incendies toujours couronnés de succès.

Avec la facilité d'élocution et l'élégance de langage qui le caractérisent, M. le Préfet a remercié M. le Maire des paroles bien senties qu'il lui a adressées, et l'a assuré que son désir le plus cher est de consacrer tous ses instants à l'administration et à la prospérité du département. Parlant ensuite aux sapeurs-pompiers qu'il a félicités sur leur bonne tenue, il a promis d'user de son crédit pour leur faire accorder les armes qu'ils désirent. Il a enfin fait remarquer combien nous sommes tous redevables à Celui à qui la Nation a confié ses destinées, à Celui qui a sauvé la France du naufrage et qui a remplacé l'anarchie par l'ordre et la sécurité.

Cette vive et saisissante improvisation a été accueillie aux cris répétés de *Vive S. M. l'Empereur ! Vive M. le Préfet !*

Les Autorités, escortées par les sapeurs-pompiers et la gendarmerie, se sont rendues ensuite, au milieu des flots de la population empressée, à l'hôtel de la Sous-Préfecture. Partout du monde, partout la foule; tous étaient jaloux de saluer le premier Magistrat du département. M. le Sous-Préfet étant absent, M. le Préfet a accepté le magnifique déjeuner qui lui avait été offert par M. le Conseiller général Sirieys.

Commencées à midi, les opérations de la révision étaient terminées à quatre heures. Puis, M. le Préfet a reçu, jusqu'à six heures, les divers fonctionnaires et chefs de service, et s'est rendu enfin au brillant et somptueux dîner que M. le Maire a donné à son occasion.

Vers dix heures, la Société chorale, jalouse de fêter à sa façon M. le Préfet, s'est portée à la Sous-Préfecture où elle a exécuté plusieurs morceaux de son répertoire. Elle a été fort applaudie par la foule et remerciée et encouragée par la personne distinguée à qui elle rendait cet honneur.

M. le Préfet a enfin témoigné à tous ceux qui l'entouraient combien il était sensible à l'accueil cordial et empressé que lui avait fait la ville de Figeac.

M. le Préfet est parti le lendemain mercredi pour continuer sa tournée, mais le souvenir de son passage dans notre ville restera longtemps gravé dans les cœurs de la population figeoise.

(ECHO DU QUERCY)

Les notables commerçants de l'arrondissement de Cahors se réuniront, le dimanche 25 mai courant, à deux heures précises du soir, dans la salle du tribunal de commerce, pour procéder au renouvellement du président, d'un juge et d'un juge suppléant.

Membres à renouveler :

MM. Cangardel, président sortant, rééligible pour deux ans;

Plantade, juge sortant, non rééligible;

Gintrand, juge suppléant sortant, rééligible comme juge.

Le mardi, 3 juin prochain, à une heure précise du soir, il sera procédé par le Préfet du Lot, en Conseil de préfecture et en présence de M. l'Agent-Voyer en chef du département, à l'adjudication, au rabais, des travaux à exécuter pour la construction de la partie du Chemin vicinal d'intérêt commun, n° 5, de St-Géry à Montpezat, comprise entre Lalbenque et le Pont-neuf, ayant une longueur de 877^m 00.

La dépense est évaluée à la somme de 6,000^f »
Y compris une somme à valoir de 1,615^f »
Le montant du cautionnement reste fixé à la somme de . . . 250^f »

COUR D'ASSISES DU LOT.

Présidence de M. Bouc, conseiller à la Cour impériale d'Agen.

Audience du 12 Mai.

Affaire TEULIÈRES — Vol qualifié.

Le sieur Teulière (Cyprien), âgé de 29 ans, domicilié de Teyssieu, arrondissement de Figeac, comparait devant la cour d'assises sous la prévention d'avoir, dans la nuit du 9 février dernier, volé un cheval au préjudice du sieur Étienne Mazet, du lieu de Felzines, commune de Gagnac.

Déclaré coupable par le jury, il a été condamné à deux années d'emprisonnement.

Ministère public : M. MOTAS, substitut.

Défenseur : M^e DUC, avocat.

Même Audience.

Affaire VALETTE — Vol qualifié.

L'accusé Valette est domicilié de la commune de Cras. Il n'a que 20 ans, et il a déjà subi trois condamnations pour vols, prononcées contre lui, depuis moins de trois ans, par les tribunaux correctionnels de Cahors et de Gourdon.

Deux nouveaux vols, dont il s'est rendu coupable les 25 février et 5 mars derniers, l'amènent aujourd'hui devant le jury.

Le 25 février Valette pénétrait furtivement dans la maison du sieur Rigal, de Valroufié, d'où il emportait un porte-monnaie contenant 20 fr. une bague, un étui et un rasoir.

Le 5 mars, il s'introduisait, en brisant un carreau, dans la maison des frères Andrieu, du lieu de Mirelase, commune de Laroque-des-Arcs, il y fracturait une armoire au moyen d'une hache qu'il avait trouvée dans la cuisine et en sortait après avoir soustrait une certaine somme et divers effets d'habillements.

Sur le verdict du jury, le déclarant coupable sur toutes les questions principales et sur toutes les circonstances aggravantes, mais mitigé par les circonstances atténuantes, la cour a condamné Valette à huit années de réclusion.

Ministère public : M. MOTAS, substitut.

Défenseur : M^e FIEUZAL (Isidore), avocat.

Audience du 13 mai.

Affaire BAFFALIE — Vol qualifié.

Le 25 janvier dernier un vol était commis au préjudice de la nommée Marie Laparra, veuve Lasvènes de la commune d'Albas. Le voleur profitait de l'absence de cette femme de sa maison pour y pénétrer à l'aide d'escalade et d'effraction, et emporter trois draps de lit, cinq chemises et une somme de 400 fr.

Les soupçons se portèrent immédiatement sur un nommé Baffali, originaire de Lascabanes, homme de mauvais antécédents et de conduite répréhensible. Des recherches furent faites aux environs de son domicile, et on trouva dans une vigne lui appartenant, sous un tas de pierres, un sac renfermant les draps et les chemises volés.

Baffalie, après avoir protesté de son innocence, a fini par s'avouer l'auteur du vol des objets retrouvés, mais il a soutenu avec persistance, qu'il n'avait pas enlevé les 400 fr. dont la femme Laparra avait constaté la disparition.

Sur un verdict du jury, déclarant Baffalie coupable du vol des draps des chemises, avec les circonstances aggravantes qui s'y rattachent, mais mitigé par l'admission des circonstances atténuantes, la cour l'a condamné à cinq ans de réclusion.

Ministère public : M. Destanne de Bernis, substitut.

Défenseur, M^e Guillou, avocat.

Même audience.

Affaire BALDY. — Tentative de Viol.

Baldy (Pierre) dit Augustin, âgé de dix-neuf ans, domicilié de la commune de Fontanes, comparait devant le jury sous l'accusation de tentative de viol sur la personne de Marie Despoux, femme Martinot.

Les débats ont eu lieu à huis clos.

Le jury a reconnu Baldy coupable d'attentat à la pudeur tenté avec violence sur la personne de Marie Despoux, avec cette circonstance aggravante qu'il était alors le serviteur à gages du père de cette femme, mais il a admis en sa faveur des circonstances atténuantes.

La cour a condamné Baldy à cinq ans de réclusion.

Ministère public : M. Destanne de Bernis, substitut.

Défenseur : M^e Durieu, avocat.

Il vient de paraître un journal hebdomadaire, dirigé par M. l'abbé MULLOIS. Il s'appelle le *Courrier universel*. Il est politique, religieux, agricole. Le prix de l'abonnement est de 12 fr. On donne pour 4 fr. de primes en livres, entre autres le *Cours d'éloquence sacrée*, dont les volumes ne seront plus vendus séparément après le 31 mai. Avis à ceux qui veulent compléter cet ouvrage. Le siège de l'administration est à Paris, 12, rue de l'Université.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 11 mai 1862.

14 Versements dont 4 nouveaux 3,564^f »
6 Remboursements dont 2 pour solde. 4,904^f 44

TAXE DU PAIN. — 23 avril 1862.

1^{re} qualité 40 c., 2^e qualité 37 c., 3^e qualité 34 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862

Bœuf : 1^{re} catégorie, 1^f 45^c; 2^e catégorie, 1^f 05^c.

Taureau ou Vache : 1^{re} catég., 95^c; 2^e catég., 85^c.

Veau : 1^{re} catégorie, 1^f 30^c; 2^e catégorie, 1^f 20^c.

Mouton : 1^{re} catégorie, 1^f 25^c; 2^e catégorie 1^f 15^c.

Pour la Chronique locale : A. LAYTOU.

Départements.

Tarn. — Par une supplique adressée à S. M. l'Impératrice, le 6 de ce mois, les élèves du collège d'Albi, ont unanimement demandé à être comptés parmi les fondateurs de la *Société du Prince-Impérial*.

— Le collège d'Albi vient de verser à la recette générale du Tarn la somme de 100 fr. pour s'associer comme fondateur à la *Société du Prince-Impérial* pour les prêts de l'enfance au travail.

— Le dimanche 18 mai, aura lieu à Montauban, un concours d'orphéons; les inscriptions sont nombreuses et s'élèvent, dit-on, à plus de 40. L'orphéon albigeois de *Sainte-Cécile* va porter sa bannière dans cette lutte solennelle et pacifique; c'est pour la première fois qu'il ira prendre part à ces réunions imposantes qui sont pour les Sociétés chorales dont le nombre grandit sans cesse, un lien de fraternelle émulation; il saura, nous n'en doutons pas, soutenir dignement l'honneur de sa bannière.

(Journal du Tarn.)

Haute-Garonne. Par une lettre circulaire adressée aux curés du diocèse, Mgr. l'archevêque de Toulouse annonce que la procession dite du jubilé de 1862 n'aura pas lieu.

(Journal de Toulouse)

Pour la chronique départementale, A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

(Havas.)

ITALIE.

Dimanche, le Pape a eu un accès de fièvre. Dans l'allocution qu'il a adressée aux soldats à Porto-d'Anzio, à l'occasion de la fête de l'Invention de la Ste Croix, il a dit : la Croix est le drapeau de tous les fidèles; personne ne doit l'abandonner; c'est par elle que Constantin a triomphé de ses ennemis.

— Un journal dit que le Piémont se propose d'offrir au Pape, outre le Vatican, comme palais à Rome, l'île de Sardaigne en toute propriété avec trois millions de liste civile.

ANGLETERRE.

Dans la chambre des communes, M. Disraeli a attaqué le budget et reproché à M. Gladstone d'avoir dit, à propos de l'influence de l'Angleterre en Europe, que la prépondérance de la France et de l'Angleterre alliées dans les conseils européens rendrait opportune une réduction considérable des armements. M. Disraeli a proposé de la question italienne, cherche à démontrer que l'alliance dont parle M. Gladstone n'est pas complète entre les gouvernements de France et d'Angleterre, qu'une grande méfiance existe entre eux, ce qui motive l'augmentation des armements et des impôts en Angleterre. — Lord Palmerston a nié que le gouvernement britannique eût tout fait pour mettre l'alliance française en danger. Quant à l'Amérique, les deux gouvernements suivent une politique complètement identique, ce qui n'aurait pu arriver si la méfiance dont parle M. Disraeli existait. Nos relations avec la France, a continué le Ministre, sont aussi cordiales et amicales que cela est possible entre deux pays. Relativement à l'Italie, la France et l'Angleterre peuvent différer par quelque nuance à cause des conditions particulières de la question italienne, mais leurs sentiments généraux à l'égard de la péninsule, sont identiques. Plusieurs circonstances rendent cette année exceptionnelle; mais l'année prochaine, le gouvernement et la chambre pourront mieux juger de ce que doit être le budget.

RUSSIE.

Le Journal de St-Petersbourg du 8 mai, annonce que, par suite du mauvais état de sa santé, le général

Lambert quitte définitivement le poste de lieutenant-gouverneur de Pologne. Son successeur n'est pas encore nommé. Le général Luders est reparti hier pour Varsovie.

On écrit de Turin, 7 mai :

« L'accueil fait au roi, à Naples, est le sujet de toutes les conversations. J'ai à peine besoin d'ajouter que chacun voit ici un excellent augure pour l'avenir dans cet enthousiasme des populations méridionales.

« Une dépêche nous apprend que le roi s'est rendu à l'église de Saint-Janvier avec de riches présents. Lorsque la fiole contenant le sang du saint a été exposée devant Sa Majesté, non seulement le sang s'est liquéfié, ce qui est le miracle habituel, mais encore le liquide est entré en quelque sorte en ébullition et a déversé. La foule émerveillée a crié : *Bravo il Santo! Viva el Re!* Il faut espérer que l'adhésion de saint Janvier exercera une heureuse influence sur le clergé italien.

« Un grand nombre de prêtres respectables n'ont pas, du reste, attendu ce miracle pour se prononcer en faveur de la cause nationale et rendre à César ce qui est à César. La plupart des ecclésiastiques de Pistoia (Toscane) viennent encore de signer une adresse au Pape pour le prier de renoncer au pouvoir temporel. Les adresses conçues dans ce sens, et envoyées à Rome depuis quelques mois, portent les signatures de plus de trois mille prêtres italiens. Il semble impossible qu'une pareille manifestation ne finisse point par dessiller les yeux de la cour romaine.

— Le bruit court que le roi de Portugal projette de se marier avec la princesse Pie, fille du roi Victor-Emmanuel. (*Bayet.*)

Bologne, 9 mai.

La cour d'assises a condamné le vicaire capitulaire, Mgr. Canzi, à trois ans de prison et 2,300 fr. d'amende, et le curé de San-Procolo à un an de prison et 1,000 fr. d'amende.

Rome, 10 mai.

Aujourd'hui, le Pape a reçu en audience le vice-roi d'Egypte avec les honneurs royaux. Le vice-roi d'Egypte est ensuite parti pour Civita-Vecchia.

Naples, 10 mai.

Le roi est rentré hier soir à Naples. Il partira ce soir pour Messine où il passera la journée de demain. Lundi, S. M. ira à Reggio pour être de retour ici mardi.

Le prince Napoléon est attendu mercredi.

Le roi a reçu aujourd'hui, en audience de congé, les officiers de la flotte française qui part pour Palerme.

— François II est malade. La reine, sa femme, paraît avoir complètement changé de vie; on ne la voit plus seule à cheval sur les promenades des environs de Rome; elle sort en voiture avec sa sœur, la comtesse de Trani, et évite de se montrer en public.

En même temps que s'ajourne le départ de M. de Lavalette pour Rome, on parle à nouveau de la possibilité du départ du maréchal Niel, qui réunirait en sa personne les pouvoirs militaires et les fonctions diplomatiques.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris.

On lit dans le *Moniteur* :

S. A. I. le prince Napoléon, qui part pour faire une visite à son beau-père le roi d'Italie, n'a reçu de l'Empereur aucune mission politique.

— Le départ de M. de Lavalette pour Rome est, dit-on, ajourné à la fin du mois, sinon davantage.

— Les prélats français, allemands, espagnols et russes, réunis à Marseille, s'y sont

embarqués pour Rome. On sait que la cérémonie de la canonisation des martyrs japonais est fixée au jeudi, 15 mai. Elle aura lieu, avec une très-grande solennité, dans la basilique de Saint-Pierre. Le Pape ne prononcera pas de discours. Plus de cent mille étrangers se trouveront à ce moment à Rome.

— Des négociations seront ouvertes entre Paris et Madrid pour une action commune dans les affaires du Mexique.

— On parle de négociations entre Paris et Londres dans le but de mettre un terme prochain au conflit entre les états du Nord et du Sud de l'Amérique.

— Il est donné comme certain que l'Empereur fera, vers la mi-juillet, un voyage dans les départements du Centre et du Midi de la France.

— Une nouvelle enquête va être ouverte, dit-on, sur le projet de chemin de fer de Cette à Marseille.

— Toutes les troupes de l'armée de Paris, ainsi que les régiments de la garde impériale, ont pris part à la revue qui a eu lieu hier. 40,000 hommes étaient sous les armes.

— D'après une lettre de Berlin, le roi Guillaume I^{er} ne procéderait pas en personne à l'ouverture des chambres prussiennes.

— M. de Montalembert a visité, ces jours derniers, la célèbre abbaye de Mont-Majour, près d'Arles. Cet académicien a recueilli de nombreuses notes.

— Le vice-roi d'Egypte est attendu aujourd'hui ou demain, jeudi, à Paris.

Pour extrait : A. LAYTOU.

BULLETIN COMMERCIAL.

MERCURIALE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT, DE LA 2^e QUINZAINE D'AVRIL.

	Hectolitre.	le quintal métrique.
Froment....	26 74	— 34 46
Méteil.....	21 24	— 28 77
Seigle.....	19 52	— 27 09
Orge.....	17 85	— 29 25
Sarrasin....	15 39	— 31 30
Mais.....	17 »	— 24 40
Avoine.....	10 42	— 23 47
Haricots....	23 12	— 29 35

Mercuriale des marchés aux bestiaux pour la 2^e quinzaine d'avril.

	Amenés.	Vendus.	Poids moyen.	Prix moyen du kilogramme.
Bœufs.....	28	28	653 k.	0 ^e 65
Veaux.....	46	46	85 k.	0 ^e 70
Moutons....	205	205	34 k.	0 ^e 50
Porcs.....	2	2	204 k.	4 ^e 05

PAIN (prix moyen).

1^{re} qualité, 0^e 42; 2^e qualité, 0^e 38; 3^e qualité, 0^e 33.

VIANDE (prix moyen).

Bœuf 1^{er} 05; Vache 0^e 66; Veau 1^{er} 19; Mouton, 1^{er} 15 c. Porc, 1^{er} 28.

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Mercredi, 14 mai 1862.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	302	71	26 ^e 83	78 k. 240
Mais.....	90	43	15 ^e 77	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

12 mai 1862.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	70 60	» 10	» »
4 1/2 pour 100	97 40	» 30	» 40
Banque de France.....	3145	» »	» »

13 mai.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	70 70	» 10	» »
4 1/2 pour 100	97 75	» 35	» »
Banque de France.....	3145	» »	» »

14 mai.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	70 50	» »	» 20
4 1/2 pour 100	98 40	» 35	» »
Banque de France.....	3140	» »	» 5

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

- 11 mai. Bouyssou (Joseph).
- 11 — Fabre (Marie-Alice).
- 11 — Soumilat (Antoine-Léopold).
- 12 — Peuvrel (Jeanne).
- 12 — Alexandre dit l'Empire (Marie-Antoinette-Jeanne).
- 12 — Imbert (Jean).

Mariages.

- 12 — Soulié (Alexis), menuisier, et Rigal (Julie), sans profession.
- 12 — Alaux (Jean), propriétaire, et Soulayres (Marie), domestique.

Décès.

- 10 — Reynaly (Jean), 5 ans.
- 11 — Enfant du sexe masculin né-mort des époux Marmiesse et Bessières.
- 11 — Delbreil (François), cultivateur, 63 ans.
- 11 — Planacassagne (François), cultivateur 62 ans.
- 12 — Marcellac (Marie), 4 ans.
- 13 — Lagrange (François), 7 ans.
- 13 — Enfant du sexe masculin né-mort de la nommée (Marie) Rogues.
- 13 — Bayrounat (Jeanne), 10 ans.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

RHUMES, Irritations de POITRINE.

50 médecins des hôpitaux de Paris ont constaté l'efficacité du SIROP et de la PATE de NAFÉ de DELANGRENIER et de leur supériorité manifeste sur tous les pectoraux. — Dépôts dans toutes les pharmacies.

Chocolat purgatif de Desbrière.

Cet agréable purgatif se prend facilement et ne cause ni irritation, ni malaise. On le mange sec et on prend aussitôt une tasse de café, de thé au lait ou tout autre potage. — Dépôts dans toutes les Pharmacies. (Exiger sur chaque boîte la signature DESBRIÈRE, car il y a des contrefaçons.)

VINAIGRE de toilette COSMÉTICI.

Supérieur par son parfum et ses propriétés émollientes et rafraîchissantes. Rue Vivienne, 53, Paris. Dépôts chez les principaux Parfumeurs.

LA BANQUE DE CAPITALISATION reçoit en participation, dans ses opérations financières, toutes sommes quelle qu'en soit l'importance. — Les bénéfices sont répartis tous les mois; les fonds peuvent être retirés aux mêmes époques. — Intérêts élevés et constante disponibilité du capital, tels sont les avantages que procure l'union des capitaux centralisés par cette Banque. — Les résultats de l'année écoulée ont donné 26 fr. 55 % net. — Adresser les fonds par la poste, ou les verser dans les succursales de la Banque de France, au crédit de MM. SANDRIER et C^{ie}, directeurs de la Banque de capitalisation, rue du Conservatoire, n° 11, à Paris. — La Circulaire explicative des Opérations de la Banque est adressée franco sur demande.

EXTRAIT

Des annonces légales publiées dans le Courrier du Lot, au n° 1398, du 10 mai 1862.

ÉTUDE

de M^e Jules MAYZEN, avoué, à Cahors.

VENTE DE BIENS

A SUITE DE SURENCHÈRE.

A la requête de M^e CARRIOL, notaire, à l'interdiction de dame Marie-Anne, VAYSSIÈRES, veuve BOUYSSOU, en présence du sieur François Taillade, subrogé-tuteur, il a été procédé le 28 mars dernier, à la vente en trois lots des biens de ladite dame.

Par acte du 2 mai. Les mariés Jean VAYSSIÈRES, et Marie DUSSAN, ayant déclaré surenchérir d'un sixième, le 2^e lot se composant d'une maison à Labarre, et le 3^e lot se composant d'une maison avec jardin. La vente aura lieu le 21 mai courant sur les mises à prix résultant de la surenchère, savoir : le 2^e lot sur la mise à prix de 1,440 fr. le 3^e sur la mise à prix de 1,915 francs.

Signé à l'original :

MAYZEN, avoué.

EXTRAIT

Des annonces légales publiées dans le Courrier du Lot, au n° 1398, du 10 mai 1862.

ÉTUDE

de M^e Jules MAYZEN, avoué, à Cahors.

VENTE DE BIENS

APPARTENANT A DES MINEURS.

A la requête de sieur Grégoire BALDY, forgeron, à Catus, tuteur de François BALDY, son fils, mineur.

En présence du sieur Louis BELVAL, boulanger, à Catus, pris en qualité de subrogé-tuteur, il sera procédé le 3 juin prochain, par devant M^e Jean-Antoine Perboyre, notaire aux Junies dans le Prétoire de la justice de paix de Catus, à la vente de biens ci-après :

Un immeuble porté sous les nos 908, 909 du plan cadastral et contenant 73 ares 40 centiares sur la mise à prix de 1000 francs.

Signé à l'original :

MAYZEN, avoué.

EXTRAIT

Des annonces légales publiées dans le Courrier du Lot, au n° 1398, du 10 mai 1862.

ÉTUDE

de M^e Jules MAYZEN, avoué, à Cahors.

VENTE SUR SAISIE-IMMOBILIÈRE

A la requête du sieur Marc-Antoine BOUSSAC, boulanger, à Frayssinet-le-Gélat.

Sur la tête et au préjudice du sieur Jean SAGNET et Catherine GROSSERIES, mariés, demeurant dans la commune de Montcléra.

Il sera vendu en un seul lot et sur la mise à prix de 10 fr., en la chambre des criées du Tribunal civil de Cahors, le 4 juin prochain à 11 heures du matin, les immeubles ci-après situés dans la commune de Montcléra.

- 1 Une friche contenant 14 ares.
- 2 Une terre contenant 31 ares.
- 3 Une friche contenant 12 ares 50 centiares.
- 4 Une bruyère contenant 11 ares 60 centiares.
- 5 Une bruyère contenant 7 ares 50 centiares.
- 6 Une terre contenant 43 ares 50 centiares.
- 7 Une bruyère contenant 11 ares 30 centiares.
- 8 Une châtaigneraie contenant 13 ares 30 centiares.
- 9 Une friche contenant 64 ares 60 centiares.
- 10 Une maison rez-de-chaussée gravier et étable.
- 11 Une terre contenant 15 ares 80 centiares.
- 12 Une friche contenant 16 ares 20 centiares.
- 13 Un bois contenant 8 ares.
- 14 Une bruyère contenant 32 ares 30 centiares.

Signé à l'original :

MAYZEN, avoué.

Médailleurs historiques en bois durci.

NAPOLÉON III	VICTOR-EMMANUEL	FRANÇOIS-JOSEPH
Impératrice EUGÉNIE	GARIBALDI	AB-DEL-KADER
Prince Impérial	Reine VICTORIA	BÉRANGER
NAPOLÉON I ^{er}	Prince ALBERT	LAMARTINE
NAPOLÉON II	Comte CAVOUR	CANROBERT

CHRIST, VIERGE MARIE, PIE IX

BUSTE OFFICIEL

de S. M. NAPOLÉON III de 50 centimètres de hauteur, avec console, fait d'après M. A. BARRE, statuaire, chevalier de la Légion d'honneur.

En vente chez CASTANET, imprimeur lithographe, à Cahors.

A LA VILLE DE CAHORS

SABRIÉ

Marchand Tailleur, rue de la Mairie, 6, à l'honneur de prévenir le public, que, comme par le passé, on trouvera dans ses magasins des habillements confectionnés à Paris ou par lui. Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront satisfaites. Il confectionne aussi sur mesure.

AVIS

Le 29 mars dernier, jour de foire à Gourdon, un chien courant, blanc et jaune, de belle race, abandonna son maître, à Salviac, pour suivre un tilbury qui passait. Bonne récompense à celui qui le rendra.

S'adresser à M^e Frédéric Bercegol, notaire, à Albas.

BAYLES J^{ne}

A l'honneur de prévenir le public qu'on trouvera chez lui un bel assortiment de lunettes de myope et de presbite en verre, cristal, blanches et colorées des meilleures fabriques de Paris; baromètres, thermomètres, longues-vues, lorgnons, stéréoscopes, épreuves et articles d'arpenteur.

Poudre de Rubis

incomparable pour faire couper les rasoirs et pour polir tous les métaux. 1 fr. le flacon.

Une des branches les plus intéressantes de la science médicale à la portée

DES GENS DU MONDE

Traité pratique des Maladies urinaires

Et de toutes les infirmités qui s'y rattachent, chez l'homme et chez la femme.

8^{me} édition, 1 vol. de 900 pages, enrichi de 314 FIGURES D'ANATOMIE.

Par le D^r JOZAN, profess. spécial de pathologie uro-génitale, 182, r. de Rivoli.

Maladies contagieuses. Rétrécissements. Catarrhe de vessie. Gravelle. Pierre.

Sterilité. Débilité. Pertes. Maladies des femmes. Traitement. Préventif.

Prix : 5 fr.; poste, 6 fr. sous doub. envel., chez l'auteur D^r JOZAN, 182, r. de Rivoli.

MASSON, libraire, 26, r. de l'Ancienne-Comédie, et les princ. libr. de Paris, des départ. et de l'étranger.

Du même auteur : D'une cause fréquente et peu connue

D'ÉPUISEMENT PRÉMATURÉ

Cet ouvrage, qui contient les causes, les symptômes, les complications, la marche et le traitement de cette insidieuse maladie, est précédé de considérations générales sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine et sur le problème de la population, avec des observations de guérison. 1 vol. de 600 pages.

Prix : 5 fr.; par la post., 6 fr. double enveloppe. — Les MALADES peuvent se TRAITER EUX-MÊMES

faire préparer les remèdes chez LEUR PHARMACIEN. — TRAITEMENTS, CONSULTATIONS de midi à 8 heures, et PAR CORRESPONDANCE. (Affranchir.)

HORLOGERIE - BIJOUTERIE

Le sieur VERDIER, horloger bijoutier, a l'honneur d'informer sa clientèle, que par suite de réparations, son Magasin est transféré Galerie de Folmont, au premier étage.

A VENDRE le grand Hôtel des Voyageurs, admirablement situé sur la belle place du Gravier, vastes Écuries, Remises et Magasins.

Il appartient à M. Léon CASTANIE, et est exploité en ce moment par M. Couzi.

On donnera, pour le paiement, toutes facilités désirables.

S'adresser à M^e Trassi, notaire, chargé de la vente.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.